

# Nos congés nous appartiennent !

Mulhouse, le 03 avril 2020

2 points à l'ordre du jour :

- Adaptation des calendriers congés des sites
- Création d'un fonds de solidarité Covid-19 pour complément de salaire

## 1) Sur nos congés : hold-up en vue

**La direction se donne la possibilité de réduire nos congés d'été, et de les décaler si elle en a besoin.**

Pour le moment ils ne savent pas quels volumes ils auront à nous faire produire au redémarrage. Mais si cela redémarre plein pot, ils veulent pouvoir modifier les dates de fermeture des sites.

**Concrètement : nous garantir uniquement 12 jours ouvrables (2 semaines) de congés payés entre début mai et fin octobre. S'ils ont besoin que ça tourne plein pot en juillet et août, cet accord leur permettrait de décaler nos congés en septembre ou octobre.**

**S'il était signé, cet accord serait très dangereux.** Ça voudrait dire signer un chèque en blanc à la direction qui ensuite, site par site, pourrait imposer des modifications des périodes de congés.

**Position CGT : les congés appartiennent aux salariés. Nous avons proposé que la direction garantisse aux salariés les semaines qu'ils demandent, quelle que soit la durée. La direction a besoin de faire tourner ses usines y compris en non-stop ? Qu'elle embauche du monde, et les salariés pourront bénéficier de leurs congés tel qu'ils l'avaient prévu.**

**Réponse de la direction : ça n'est pas réaliste sur le plan économique...**

**Sur le délai de prévenance avec lequel ils pourraient modifier les dates de congés, sur le problème des salariés qui ont déjà réservé leurs vacances : ils ne s'engagent sur rien.**

## 2) Sur les salaires : une solidarité à sens unique

La direction veut que les salariés payent la plus grande partie du manque à gagner entre les 84% du net et les 100% (mais ça ne sera pas 100 %, voir explication après). Elle propose un fonds de « solidarité » où les salariés mettraient 60 % des jours, la direction 40 %, et les actionnaires zéro.

- Exemple pour 4 semaines de chômage partiel : les ouvriers et Etam mettraient 1 jour de congé (soit 27 000 jours), les cadres 2 jours (22 000 jours), et PSA le reste (33 000).
- **Le salaire ne sera pas maintenu à 100%** : les frais professionnels ne seront pas remboursés. Il s'agit du panier (ICH ou PCH, et le transport). C'est donc une perte de 100 à 150 euros selon les salariés. Qui s'ajoute au jour de congé qu'ils nous prendraient.

**Position CGT : dans une entreprise qui a 18 milliards € à la banque, et qui va distribuer 1,1 milliard aux actionnaires, ça ne doit pas être aux salariés de payer cette part de chômage partiel. D'autant plus que c'est l'Etat donc nos impôts qui va payer les 84 % restants.**

**Et pour les intérimaires, qui n'ont pas de congés, c'est une perte sèche de plusieurs centaines d'euros, alors que ce sont eux qui ont déjà les plus bas salaires.**

**Nous avons demandé que les actionnaires prennent en charge la totalité du maintien de salaire. La direction a répondu qu'ils avaient déjà perdu beaucoup en Bourse... (sortez les mouchoirs).**

**En conclusion : comme on pouvait s'y attendre, la direction commence à vouloir nous présenter la note. Elle ne veut rien perdre dans cette affaire, et nous faire payer le plus possible. A nous dès à présent d'informer le maximum de salariés, de les contacter, d'en discuter pour que, lorsque le travail reprendra, on puisse se tenir prêts à réagir collectivement sur cette attaque sur nos congés.**